



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CONNAITRE VOS DROITS EFFECTUEZ VOS DÉMARCHES

Site officiel d'information et des services publics

En savoir plus <https://www.service-public.fr/>

Secrétariat Mairie : [01 64 35 90 74](tel:0164359074)

France Services : <https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/france-services>

Sites à consulter :

Carte nationale d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Passeport : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Pour obtenir ou renouveler une carte d'identité nationale ou un passeport, il faut prendre rendez-vous à la Mairie de la Ferté sous Jouarre.

Recensement, Journée de Défense et Citoyenneté, Service National :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>

Carte grise – Démarches administratives 2022

*L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et **UNIQUEMENT** sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.*

ATTENTION ! Arnaque aux faux sites administratifs dans le département 77)

Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais « d'assistance en ligne », de « traitement du dossier » ou encore de « tâches administratives automatisées ». Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites.

Informez-vous sur les bonnes manières pour réaliser votre carte grise via ce [tutoriel](#).

En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes, [consultez le guide pratique](#).

Inscription sur les listes électorales : (français et ressortissant des pays de la CEE)

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans qui se sont fait recenser dans leur seizième année.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire et elle doit être effectuée si vous êtes nouveau résident dans la commune (*pensez à vous inscrire dans votre nouvelle commune si vous quitter le village*)

Un citoyen européen résidant en France peut [s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie](#) pour voter aux élections municipales et élections européennes en France.

MAIRIE DE CHANGIS-SUR-MARNE

Place du Docteur Cruchaudeau
77660 CHANGIS-SUR-MARNE

01.64.35.90.74

Nous contacter

